

jectoires de circulation des hommes; souvent, il est vrai, sous la pression des migrations forcées engendrées par des conflits politiques, en ce qui concerne ces deux dernières régions.

L'Atlas pointe aussi le phénomène montant des « réfugiés environnementaux » qui, selon des sources diverses, pourraient représenter une population comprise entre cent cinquante millions et un milliard de personnes à l'horizon 2050. Que cette cause d'émigration tende enfin à être reconnue conduira, peut-on l'espérer, à considérer le besoin de protection et de prise en charge des populations victimes de crises écologiques et l'urgence d'élaborer un statut de protection internationale, voire d'instruments d'accueil nationaux.

Au-delà de cette présentation des « nouveaux » migrants, l'un des intérêts particuliers de cet ouvrage est qu'il dépasse le simple panorama statistique et montre comment le « brouillage des situations », la dynamique des flux humains défient les politiques de contrôle des frontières: « *Les phénomènes de double nationalité et d'allégeances multiples se développent, en même temps que progresse, dans les pays d'accueil, le droit du sol en complément le plus souvent du droit du sang.* » Jugeant le gâchis des politiques de gestion des frontières qui balancent entre régulation et répression, Catherine Wihtol de Wenden signale les perspectives qui pourraient dessiner les lignes de force d'une gouvernance mondiale des migrations, encore à concevoir...

Catherine Teule, membre du Comité central et responsable du groupe de travail « Étrangers et immigrés » de la LDH

Stéphanie Laithier & Vincent Vilmain (dir.)
L'histoire des minorités
est-elle
une histoire marginale ?
Préface d'Esther Benbassa



L'histoire des minorités est-elle une histoire marginale ?

Stéphanie Laithier et Vincent Vilmain (dir.)

Préface d'Esther Benbassa

PUPS

Janvier 2008, 326 pages, 19 euros

Le mérite du livre dirigé par Stéphanie Laithier et Vincent Vilmain, issu d'un colloque réunissant en mai 2007 des jeunes historiens, sociologues, anthropologues et philosophes, est de prendre la notion de minorité dans un sens très large, tout en reconnaissant que, dans la plupart des cas, la conjonction de l'infériorité quantitative et d'un statut dévalorisé est à l'origine de discriminations et d'oppressions. Il s'agit presque toujours, en effet, de groupes numériquement inférieurs au sein d'un ensemble plus vaste, qui se définissent par des critères religieux, ethniques ou sexuels et entretiennent avec la société qui les entoure un rapport plus ou moins problématique. Mais, à lui seul, le petit nombre ne fait pas une minorité. Une minorité de statut peut ne pas être minoritaire en nombre. Et l'histoire des minorités exige de s'intéresser non seulement à la société dominante au sein de laquelle elles prennent place, mais aussi à l'Etat lointain par rapport auquel elles peuvent être considérées comme une partie de la diaspora.

Ce qui forme l'histoire des minorités, c'est un enchaînement de situations complexes dont l'issue n'est jamais la même, où, selon les cas et dans un scénario jamais identique, les sociétés majoritaires sont plus ou moins hostiles ou perméables à des groupes qui peuvent être, eux-mêmes, plus ou moins hétérogènes et différenciés. On trouve des éléments divers: la persécution, la discrimination, l'émigration, le repli, l'auto-exclusion, l'émancipation individuelle ou collective et l'assimilation.

Ainsi une étude porte sur les fron-

tières labiles entre les notables juifs et la noblesse urbaine chrétienne de Marseille au XIV^e siècle: bien que les Juifs aient un statut nettement défini, lié à un impôt spécifique, et que les actes notariaux ajoutent toujours *judeus* à leur nom, les liens entre les deux groupes étaient personnels et très étroits, alors qu'une distance considérable séparait ces notables des juifs plébéiens. Un fait minoritaire n'est jamais immuable et peut être relatif: c'est le cas de l'assimilation linguistique et culturelle des Arméniens de Galicie à la communauté polonaise majoritaire; c'est en tant que ressortissants polonais que ces Arméniens, descendants d'une minorité présente depuis sept siècles, furent, après la Seconde Guerre mondiale, expulsés de la partie de la Galicie rattachée à l'Union soviétique.

Des groupes peuvent aussi être doublement minoritaires: vis-à-vis de la population majoritaire du pays où ils vivent, et vis-à-vis de la nation aux yeux desquelles ils constituent les éléments d'une lointaine diaspora; ainsi les Grecs de Marseille ou d'Alexandrie au XIX^e et au début du XX^e siècle.

La comparaison de l'intégration des populations d'origine turque en France et en Allemagne est instructive, dans un contexte où le multiculturalisme australien et le modèle républicain français sont diamétralement opposés. Tout comme l'examen de ce qui conduit au développement de clubs sportifs fondés sur l'origine ethnique chez les immigrés d'origine turque d'Alsace-Moselle. A des réflexes identitaires s'ajoutent des pratiques associatives discriminatoires de la part de la société majoritaire locale. L'histoire des minorités nous apprend décidément beaucoup sur les comportements des populations majoritaires.

**Gilles Manceron
membre du Comité central et
co-responsable du groupe de
travail « Mémoire, histoire,
archives » de la LDH**